Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 029-212901086-20260929-DCM2026_058-DE

MAIRIE de LANDUDEC

----------29710----------

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
22 septembre 2026

AFFICHÉE LE :
22 septembre 2026

DATE DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL :
22 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 13
VOTANTS : 14

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-neuf septembre à 19 heures 30,
Le Conseil municipal de LANDUDEC légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENTRIC Alexis, Maire.

Etaient présents : tous les Conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. GENTRIC Guénolé (procuration donnée à M. GENTRIC Alexis) et de Mme LEBOUCHER Véronique.

Secrétaire de séance : Mme PERENNOU Pauline.

DCM2026/58 – Acquisition de la parcelle AA 208 – Rue du château d'eau

Vu le Code de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.1121-4,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2241-1 et L.2242-1,
Vu le Code de la voirie routière,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'intérêt de l'acquisition de la parcelle cadastrée AA n° 208, d'une superficie de 390m², située rue du Château d'eau, le long de la voie publique.

Compte tenu de cette contiguïté avec la voie publique, le terrain était déjà entretenu en partie par la Commune.

Il a été convenu d'une cession gratuite de ladite parcelle avec les Consorts LE GOAER, qui ont donné leur accord pour céder à la commune cette parcelle.
Tous les frais relatifs au transfert de propriété seront à la charge de la Commune.

Après avoir entendu cet exposé, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
VALIDE à l'unanimité l'acquisition de ladite parcelle,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Alexis GENTRIC

MAIRIE de LANDUDEC 29710 LANDUDEC